



## **LE RASSEMBLEMENT HARKI : une structure au service de tous les Harkis et de leurs familles.**

**Un mouvement indépendant de tout parti politique** qui a pour ambition de rassembler toutes les associations, militants et membres de cette communauté qui veulent **AGIR ENSEMBLE** pour la **RECONNAISSANCE** et la **RÉPARATION** \* de toutes les fautes commises par l'État à leur égard. \***RÉPARATION INTÉGRALE DES PREJUDICES** dans le respect du principe posé par le Conseil de l'Europe dans une résolution du 14 mars 1975 aux termes de laquelle "*la personne qui a subi un préjudice a droit à la réparation de celui-ci, en ce sens qu'elle doit être replacée dans une situation aussi proche que possible de celle qui aurait été la sienne si le fait dommageable ne s'était pas produit*".

UN RASSEMBLEMENT qui se veut **démocratique**, sans organisation hiérarchisée, avec une **DIRECTION COLLÉGIALE** où la voix de chacun de ses membres compte (pas de Conseil d'Administration ou de Bureau où le pouvoir est concentré entre les mains de quelques-uns). Des décisions prises ensemble dans la recherche permanente du consensus, des responsabilités partagées et une répartition des différentes tâches pour le fonctionnement propre de la structure et la création de commissions dans le cadre des objectifs poursuivis (Mémoire, Réparation/Juridique, Relations avec les élus et les autorités, Relations avec la presse, Communication/Information/Internet...). Une autonomie préservée pour toutes les associations qui agiront au sein de ce Rassemblement qui n'est pas une fédération.

UN RASSEMBLEMENT dont les **OBJECTIFS** sont **CLAIRS**, avec des propositions d'actions qui se veulent le plus efficace possible pour obtenir satisfaction sur les revendications légitimes de toute une communauté de citoyens français, trop longtemps discriminés.

**Des moyens pour parvenir à pousser les pouvoirs publics à engager une véritable négociation sur le contentieux qui nous lie** : un travail de terrain au plus près de la base, des réunions dans toutes les régions de France pour partager l'information, proposer les actions qui nous semblent les plus efficaces pour vraiment se faire entendre de l'État, échanger et retrouver la confiance, la détermination et la fraternité qui nous ont tant manqué durant de longues années.

**DES ACTIONS JURIDIQUES** multiples qui seront lancées si le gouvernement persiste dans son refus de Réparer, comme il se doit, tous les torts qu'ils nous ont infligés.

**RÉPARATION INTÉGRALE DES ATTEINTES AUX PERSONNES ET AUX BIENS** \* devant les Tribunaux Administratifs ou Tribunaux ayant une compétence universelle.

\* **Ces demandes de Réparation concernent TOUTES LES PERSONNES de la communauté Harki : les anciens Harkis, leurs conjoints, les veuves, les femmes divorcées ET les enfants, à titre personnel ou en leur qualité d'ayant-droit.**

Plaintes devant une Juridiction Pénale voire supranationale pour la complicité de crimes contre l'humanité dont l'état français s'est rendu coupable, lors de l'abandon et des massacres de milliers de « supplétifs » enrôlés dans l'irrespect des lois et coutumes de guerre.

*N.B. les frais d'avocat seront assurés par l'aide juridictionnelle, la protection juridique pour celles et ceux ayant souscrit ce type de contrat et pour les personnes ne pouvant bénéficier de ces aides, un fixe dont le montant sera peu élevé, compte-tenu de la signature d'une convention d'honoraires avec un honoraire de résultat qui sera proposée à tous les requérants. Le nombre de plaignants déterminera le montant fixe des frais d'avocat (plus il y aura de plaignants, moins les honoraires seront élevés).*